



DECLARATION LIMINAIRE

CDEN du 10 février 2021

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Département,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

Environ 1000 élèves du 1^{er} degré en moins annoncés dans le département à la rentrée 2021, une dotation de 33 postes supplémentaires, tout devrait aller pour le mieux dans les écoles à la rentrée prochaine en accroissant le P/E...

La plupart des ouvertures projetées sont liées à des mesures de dédoublement. Nous ne pouvons que saluer cette ambition ; notamment lorsque certaines sont prononcées hors éducation prioritaire au regard d'un rang de classement inférieur à 100.

Toutefois, ces objectifs nationaux qui doivent tous être atteints à la fin du quinquennat Macron induisent un nombre conséquent de mesures de fermeture où tantôt l'organisation pédagogique (multiplication des classes à multiples niveaux) tantôt les effectifs en CE2-CM1-CM2 vont causer de multiples difficultés.

Le CTSD de ce matin a commué des mesures sèches de fermetures en situations à suivre au mois de juin. Les écoles concernées espèrent toutes voir l'épée de Damoclès qui les menace disparaître dans les mois qui viennent. L'incertitude qu'elle entraîne pèse lourdement sur les collègues en terme d'accompagnement humain.

Pour ce qui concerne les mesures liées au pôle inclusif. L'Unsa Education se félicite de l'effort réel porté à la création de nouvelles ULIS tant en école, collège que lycée dans notre département.

Toutefois, la création de ces ULIS doit s'accompagner d'une nécessaire augmentation des départs en formation CAPPEI et de résultats à la hauteur des espérances à ces examens.

Concernant la suppression des postes de direction en établissements spécialisés, l'Unsa Education s'oppose fermement à ces mesures qui n'ont pour seul but qu'une opération comptable et qui fait fi des possibilités pour les collègues de se retourner professionnellement. De plus, nous considérons que l'Education Nationale est en train de scier la branche qu'elle-même avait faite pousser par le biais des associations complémentaires de l'Ecole Publique dans une perspective humaniste

de l'école inclusive. La confiscation de cette ambition au profit d'une option libérale nous laisse sans voix.

Sur la direction d'école, la volonté de sanctuariser des moyens dédiés à l'augmentation des décharges comme l'impose enfin le ministre devra se concrétiser réellement sur le terrain et nous jugerons sur pièces de votre volonté de voir enfin le droit respecté sur ce sujet. C'est une première étape qui nécessite d'être poursuivie au cours des prochaines années. Le SE-Unsa a ainsi présenté au ministère un plan de montée en charge sur 5 ans concernant l'augmentation des différents régimes de décharge et rappelé l'exigence d'une assistance administrative telle qu'elle est toujours prévue par le protocole de 2006, voire, pour les directrices et directeurs des plus grosses écoles, d'une nouvelle aide statutaire à créer.

Nous en profitons pour attirer l'attention des élus qui font partie des interlocuteurs de l'école pour les inciter à la modernisation du réseau des écoles. En effet, celle-ci impacterait favorablement les conditions de la direction.

En période de crise sanitaire et d'extrême tension budgétaire, nous savons et vous devez entendre que la tension est vive dans les écoles. Nous considérons qu'au regard du manque de lisibilité dans l'avenir tous les moyens disponibles doivent être affectés dans les classes, sur le terrain, pour atténuer les effets dévastateurs que la pandémie fait peser sur l'école, les élèves et les personnels. C'est la raison pour laquelle les 12 ETP consacrés localement au plan de formation ne nous apparaît pas relever d'une priorité immédiate.

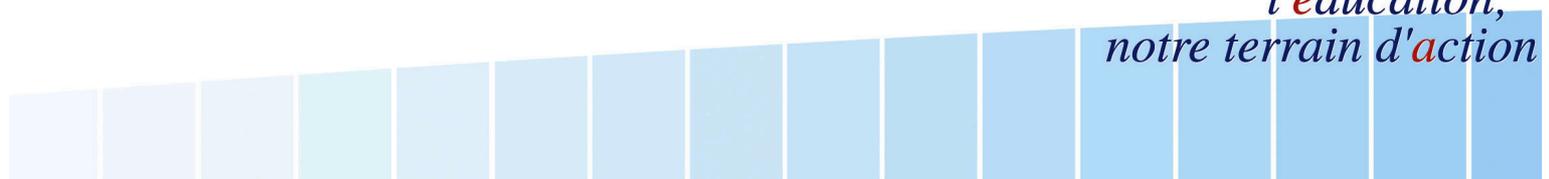
Concernant le second degré, Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. La suppression de 29 postes et leur compensation par 10 emplois en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture alors que les effectifs attendus dans les collèges seinomars vont augmenter de 158 élèves.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Enfin, nous ne pouvons que renouveler nos vœux habituels de voir la carte scolaire échapper aux pressions politiques locales pour préserver une juste équité sur tout le territoire seinomars avec un seul et même cadre : celui de l'allocation progressive

des moyens. A ce titre, nous Unsa Education, continuons d'affirmer que l'intérêt collectif ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers.

Il sera primordial à l'avenir que nos gouvernants s'en souviennent lorsqu'ils envisageront une révision de la carte de l'Education prioritaire.



*l'éducation,
notre terrain d'action*